

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 juillet 2015 à 19 heures

Le neuf juillet deux mil quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 17 juin 2015

Présents : Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKEY, Juliette BETTINGER, Christian BETTINGER, Laurent FABISZ, Claudine HACQUARD, Anne HAAS, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

Absents : David DUSOEVOIR procuration à Frédéric WROBEL, Monique HECKER procuration à Jean-Luc FAVIER, Claire BURLET procuration à Anne HAAS

Armand LAUFER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour

- Point n° 30/2015: Réfection du mur de soutènement du plateau scolaire
- Point n° 31/2015 : Achat de barrières
- Point n° 32/2015 : Achat de matériel pour la cuisine du foyer
- Point n° 33/2015 : Sécurisation du Hangar
- Point n° 34/2015 : Contrat de surveillance des locaux de la mairie
- Point n° 35/2015 : Cession d'une parcelle

PROCES VERBAL

30/2015 – REFECTION DU MUR DE SOUTENEMENT DU PLATEAU SCOLAIRE

Le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de crépir le mur de soutènement du plateau scolaire, pour des raisons d'étanchéité.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissances des différents devis, et en avoir délibéré, décide :

- la réalisation d'un crépi traditionnel sur l'ensemble des murs de soutènement du plateau scolaire et de la rue de l'école (intérieur et extérieur)
- retient la société HEMMER CONSTRUCTION de St Avold, pour un montant de 9172 € H.T. soit 11006,40 € TTC

Vote : à l'unanimité

31/2015 – ACHAT DE BARRIERES

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de sécuriser l'accès coté route départementale du « chemin de la sorcière » par des barrières pivotantes.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises.

Le conseil municipal après avoir pris connaissances des différents devis, et en avoir délibéré décide :

- la fourniture, fabrication et pose d'une barrière chicane pivotante et verrouillable par cadenas, ouvrante sur « chemin de la sorcière » coté route départementale
- retient la société GSE CONCEPT de Ste Marie aux Chênes pour un montant de 1 842,40 € H. T. soit 2210,88 € TTC

Vote : à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 juillet 2015 à 19 heures

32/2015 – ACHAT DE MATERIEL POUR LA CUISINE DU FOYER

Dans le cadre de l'ouverture du restaurant scolaire à la rentrée prochaine, le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'équiper la cuisine du foyer.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs sociétés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré décide :

- l'achat de divers équipements de cuisine pour le foyer (lave-vaisselle, frigo, micro-ondes, plonge, tables)
- retient la société LMH de Dieulouard pour un montant total de 5383,31 € H.T. soit 6459,98 TTC

Vote : à l'unanimité

33/2015 – SECURISATION DU HANGAR

La commune ayant fait l'acquisition du hangar, rue du Fort, le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire à présent, de sécuriser le bâtiment.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré décide :

- de réaliser les travaux de sécurisation du hangar
- retient :
 - la Société HEMMER CONSTRUCTION de St Avold pour les travaux de génie civil et bardage pour un montant de 14 980 € H.T. soit 17 976 € TTC
 - La société KOKOT de Woippy, pour la fourniture et pose d'une porte sectionnelle avec portillon intégré pour un montant de 3840 € H.T. soit 4 608 € TTC

Vote : à l'unanimité

34/2015 – CONTRAT DE SURVEILLANCE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de souscrire à un contrat de surveillance des locaux de la Mairie auprès du Crédit Mutuel, formule PROTECTION VOL PRO.

Cette formule inclue la mise à disposition du système d'alarme et les services associés, pour un montant mensuel de 41 € Hors Taxe.

Les frais d'installation s'élèvent à 75 € H.T.

Vote : à l'unanimité

35/2015 – CESSIION D'UNE PARCELLE

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Mme HAAS Maryse, souhaitant céder à la commune pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 25 m², située devant sa maison, sise 5 rue Basse

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette cession, sous condition que la totalité des frais (arpentage et notariaux) soit pris en charge par la requérante.

Vote : à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures